

V. THEMATIQUES TRANSVERSALES ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

V. THEMATIQUES TRANSVERSALES ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Tout au long de l'analyse, il a été identifié des thématiques transversales, notamment l'environnement, la sécurité alimentaire, le VIH/SIDA, la bonne gouvernance, le genre, la décentralisation et la communication. Ces thématiques transversales ont des impacts directs et très forts sur la réduction de la pauvreté et offrent des possibilités d'une plus grande coordination et d'harmonisation des interventions des agences du SNU et de l'ensemble des partenaires au développement. Ces thématiques transversales font souvent l'objet d'interventions concomitantes et complémentaires de plusieurs Agences du SNU et des autres partenaires au développement dans le cadre de leur Programme de coopération avec le Niger.

Le Sommet du Millénaire a tracé des orientations permettant de restituer ces thématiques transversales dans une perspective de convergence des préoccupations nationale et mondiale dans le processus de mondialisation en cours.

5.1 Thématiques transversales

Les thématiques transversales ont été analysées dans plusieurs études sectorielles à cause de leurs interrelations et de leurs effets multiplicateurs sur la réduction de la pauvreté.

5.1.1 Environnement

L'environnement constitue la base de la production agro-pastorale et de la sécurité alimentaire, le cadre naturel de vie pour l'homme, la faune et la flore. L'étendue de ses domaines et la complexité de ses interrelations avec les autres secteurs lui confèrent un caractère multidimensionnel et transversal. Ceci implique que la définition d'une stratégie ou d'une politique efficace de l'environnement requiert non seulement une approche interdisciplinaire, mais aussi et surtout la mise en œuvre d'actions et mesures qui recoupent plusieurs secteurs et l'harmonisation des interventions dans le domaine.

C'est pourquoi la problématique de l'environnement, notamment la protection de l'environnement, le développement rural, la lutte contre la désertification, la gestion rationnelle des ressources naturelles, les principes du développement durable énoncés dans Action 21, le protocole de Kyoto, en particulier la réduction des gaz à effets de serre, la convention sur la biodiversité, la protection des espèces animales et végétales, l'amélioration du cadre de vie, demeurent au centre des préoccupations des populations, des pouvoirs publics et des partenaires au développement dans le cadre de la stratégie globale de réduction de la pauvreté.

Aussi, les risques environnementaux et les perturbations de l'écosystème ont-ils des conséquences directes ou indirectes sur la situation socio-économique et le bien-être des populations ? Il apparaît là toutes les interactions entre environnement, populations, production agricole et pastorale, sécurité alimentaire, état sanitaire et nutritionnel, bien-être social, lutte contre la pauvreté, etc...

C'est ce caractère transversal de l'environnement qui fait que plusieurs Agences du Système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement interviennent déjà de façon concertée ou isolée dans le domaine de l'environnement, notamment FAO, PAM, PNUD, UNSO, FIDA, Union Européenne, Coopération Française.

5.1.2 Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire demeure la base de la paix sociale, de la stabilité politique et du développement économique. Le niveau de sécurité alimentaire d'un pays détermine dans une large mesure l'état sanitaire des populations, leur productivité, le degré de prélèvement sur l'environnement et globalement le niveau de vie de la population. En effet, la sécurité alimentaire n'est pas simplement la constatation statique d'un état alimentaire et nutritionnel, mais une action profonde et dynamique à long terme afin de pouvoir développer et améliorer les conditions de vie de toute une population depuis la satisfaction des besoins primaires jusqu'au développement à terme d'un outil de production performant.

Ainsi la sécurité alimentaire apparaît comme le pivot de toute stratégie de développement et un moyen primaire et prioritaire de lutte contre la pauvreté. Au Niger, pays sahélien très pauvre et chroniquement déficitaire, l'analyse de la sécurité alimentaire et la formulation d'une stratégie et d'une politique en la matière requièrent une approche multidisciplinaire et systémique pour mieux évaluer les capacités contributives de tous les secteurs, leurs interrelations et la synergie requise. Le caractère prioritaire et transversal de la sécurité alimentaire en fait non seulement un domaine sensible à tous les niveaux, mais aussi un axe privilégié dans les interventions des principaux partenaires au développement : FAO, PAM, PNUD, FENU, Fonds Belge de Survie (FBS), FIDA, Union Européenne.

5.1.3 VIH/SIDA

« Comme toutes les autres épidémies, le SIDA se développe dans les fissures des inégalités sociales ». Ainsi les principales victimes du SIDA sont les populations pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les adolescents. Les conditions socio-économiques dans lesquelles les femmes sont reléguées et les pratiques culturelles néfastes dont elles font l'objet favorisent la propagation de l'infection par le VIH. Non seulement le SIDA tue et ravage de nombreuses populations, mais il ruine les économies et crée des victimes : dépenses en soins médicaux, diminution de la population active, dislocation de familles, multiplication des orphelins et autres cas sociaux, etc. Aussi, ses conséquences sont-elles à la fois multidimensionnelles et désastreuses. L'ampleur de la pandémie en Afrique subsaharienne et son évolution au Niger au cours de ces dernières années sont telles que les autorités nationales et les partenaires au développement ont fait de la lutte contre le VIH/SIDA à la fois une priorité et un domaine privilégié de partenariat stratégique : OMS, ONUSIDA, UNICEF, PNUD, FNUAP, FAO,

La nature du VIH/SIDA et ses multiples connexions et interrelations avec les différents aspects et domaines de la vie économique et sociale en font par essence une thématique transversale.

5.1.4 Bonne gouvernance

La bonne gouvernance dans ses dimensions de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de l'alternance démocratique, de lutte contre la pauvreté, de l'approche genre et de l'équité constitue la base de la stabilité politique

et institutionnelle, le socle de la paix sociale et une conditionnalité de la coopération avec les partenaires au développement. En effet, le respect des principes de bonne gouvernance revêt une importance primordiale pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). L'avènement de la bonne gouvernance ne peut résulter que de la mise en œuvre de plusieurs actions et réformes sectorielles et intersectorielles susceptibles d'opérer des changements structurels d'ordre politique, institutionnel, économique, social et culturel.

5.1.5 Approche genre

Le développement équilibré entre les genres est aujourd'hui une approche reconnue pertinente par tous les acteurs du développement dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de développement. L'approche genre dépasse les stratégies et politiques de promotion de la femme ou d'amélioration de la condition de la femme. Elle consiste plutôt à promouvoir un processus de développement équilibré entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, culturelle, etc...

L'approche genre doit donc sous-tendre les activités de tous les projets et programmes dans tous les secteurs ou domaines de la vie politique et socio-économique.

5.1.6 Décentralisation

L'objectif primordial de la décentralisation, c'est la gestion des affaires locales par les populations à travers leurs représentants élus. La décentralisation se traduit ainsi par la participation directe et responsable des populations à la gestion de leurs propres affaires, par l'offre de services publics de proximité et par le renforcement de la démocratie à la base. Une telle gouvernance locale permettrait aux populations pauvres de se mobiliser elle mêmes pour prendre des initiatives locales et conduire les actions de leur propre promotion politique, économique et sociale. Or, les préoccupations des populations s'appellent aujourd'hui sécurité alimentaire, santé, éducation, emplois et revenus, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, élimination des discriminations liées au genre, droits de l'homme, bonne gouvernance, etc.

Ainsi, la décentralisation vise à créer un cadre institutionnel propice à la bonne gouvernance, à la participation consciente et responsable des populations, au développement équilibré des genres, à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté et à la durabilité des actions de développement.

Cette transversalité de la décentralisation explique la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire composée d'administrateurs, de chefs traditionnels, de juristes, d'historiens, de sociologues, de géographes, d'économistes, de fiscalistes, d'aménagistes, de topographes, etc au sein de la Commission chargée de l'élaboration du projet de décentralisation du Niger.

5.1.7 Communication

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, chaque secteur ou domaine d'intervention doit avoir sa stratégie de communication sociale afin de sensibiliser et d'impliquer pleinement les populations aux différentes actions de développement.

Les interventions dans chaque domaine doivent s'appuyer sur un plan de communication (I.E.C) pour expliquer les objectifs poursuivis, sensibiliser les populations cibles et susciter leur adhésion au projet et à sa démarche. Ce caractère transversal de la communication fait des NTICs des outils efficaces et puissants de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable.

5.2 Objectifs internationaux de développement

Le Niger est dans une phase de finalisation de son document de « Stratégie de Réduction de la pauvreté » (SRP), appelé à devenir le document de référence pour servir d'une part de repère aux futures initiatives de dialogue de politiques relatives aux stratégies, politiques, programmes et projets globaux, sectoriels ou thématiques et d'autre part d'instrument de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour financer les objectifs de développement. Plus que tout autre pays, le Niger a besoin de se référer aux conclusions et recommandations pertinentes des sommets mondiaux afin de justifier l'ampleur des moyens à mobiliser pour aider le pays à disposer d'une capacité suffisante pour qu'il soit en mesure de relever les défis et de réaliser les objectifs visés par les dits sommets.

Un sommet spécial, celui du Millénaire organisé à New York en septembre 2000, avec la participation des plus hauts responsables de 191 pays, joue un rôle majeur en tant que dernière rencontre globale en date. Il a fait la synthèse de l'ensemble des résolutions et recommandations des conférences internationales et sommets mondiaux précédents et a pris en compte les derniers développements significatifs de la société et de l'économie mondiales, dans un contexte d'après guerre froide et de mondialisation. Il a mis en exergue les préoccupations majeures de la communauté internationale dans sa recherche unanime des voies et moyens pour réduire la pauvreté et la misère qui affectent des populations importantes, pour sauvegarder l'environnement en tant que patrimoine commun aux générations actuelles et futures et pour mettre fin aux injustices, aux inégalités, à la terreur et à la criminalité.

5.2.1 Les domaines couverts par la Déclaration du Millénaire

Huit domaines ont été couverts par la Déclaration, traitant respectivement : i) des valeurs et principes, ii) de la paix, de la sécurité et du désarmement, iii) du développement et de l'élimination de la pauvreté, iv) de la protection de l'environnement commun, v) des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, vi) de la protection des groupes vulnérables, vii) des besoins spéciaux de l'Afrique, viii) et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Les huit domaines rappelés ci-dessus s'appliquent à la situation préoccupante, voire critique du Niger telle que devant être analysée dans la SRP. Dans chacune des parties de la SRP où des stratégies, politiques, programmes et projets peuvent paraître a priori démesurés, surdimensionnés ou par trop ambitieux, la mise en perspective de l'état de pauvreté générale du Niger et des objectifs «convenus et recommandés» par la communauté internationale comme conditions de la paix, de la concorde et du bien être mondial, devrait être rappelée. Il appartient aux autorités

nigériennes d'affirmer leur ferme volonté de ne ménager aucun effort notamment en matière de respect des droits de l'homme, de renforcement du processus démocratique et de la paix, de consolidation des institutions républicaines et de promotion de la bonne gouvernance. Elles devraient en contre partie évaluer, quantifier et réclamer l'engagement de la communauté internationale à apporter sa contribution requise pour la satisfaction des objectifs spécifiques et combinés du développement et de l'élimination de la pauvreté, de la protection des groupes vulnérables et des besoins spéciaux de l'Afrique dont le Niger fait partie et constitue la parfaite illustration.

5.2.2 Signification pour le Niger de l'application des décisions prises par le Sommet du Millénaire au regard des thématiques transversales concourant aux objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté

- « Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim de même que celles qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ». Cela veut dire que le Niger devrait dans sa SRP traduire cette décision en stratégies, politiques, programmes et projets tendant à faire sortir les deux tiers de la population, constitués de pauvres et d'extrêmement pauvres, de la situation de précarité et de misère, grâce à des solutions durables et adaptées de type accès à des activités génératrices de revenus dans les sphères de pauvreté ou de couverture par filet social bénéficiant aux extrêmement pauvres. Les autorités nigériennes devraient mener avec urgence un exercice de prospective pour disposer rapidement de données fiables pour argumenter leurs propositions en la matière. Au Niger où l'accès à l'eau potable constitue un impératif de survie, des injonctions à la récupération des coûts dans des communautés rurales vivant à la limite de la survie justifient un dialogue de politique conséquent avec les promoteurs de telles injonctions pour convenir de leur faisabilité ;
- « D'ici à l'an 2015, les enfants partout dans le monde – (y compris au Niger) – garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation » Dans le cas du Niger où les deux tiers de la population en âge d'être scolarisée ne l'est pas et où la situation est sur une tendance lourde de stagnation voire de détérioration aux plans quantitatif et qualitatif, cet objectif mondial est difficilement réalisable. Un simple doublement du taux actuel de scolarisation à l'horizon 2015 constitue déjà une gageure. Des solutions théoriques existent qui s'appuieraient sur une politique ambitieuse de maîtrise de la croissance démographique, d'amélioration substantielle des conditions de vie et de travail des enseignants et des élèves et surtout d'importation massive d'enseignants, d'infrastructures et de moyens de travail, bref un Plan Marshall éducatif. Le dialogue de politique avec la communauté internationale et les partenaires au développement devrait se focaliser sur les conditions réelles de faisabilité des objectifs recommandés par le Millénaire ;
- « Qu'en l'An 2015, le Niger aura réduit des trois quarts la mortalité maternelle et des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans par rapport aux taux actuels ». Toute louable qu'elle soit, cette décision du Millénaire renvoie à la même recherche des conditions de faisabilité et à un même impératif de

clarification des responsabilités au regard de ce qui incombe aux autorités nigériennes et aux partenaires au développement. ;

- « Que d'ici là, nous aurons arrêté la propagation du VIH/sida, commencé à inverser la tendance actuelle, maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité et apporté une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida ». En ce domaine comme en ceux relatifs à l'éducation, à l'accès à l'eau potable ou à la santé, la fiabilité des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques et plus largement d'information et de communication pour libérer le droit d'expression des pauvres et des misérables est de la plus grande importance tant la capacité de manipulation de ces instruments et d'habillage des données statistiques arrangées est grande ;
- « Que d'ici à 2020, nous aurons réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative « villes sans taudis ni bidonvilles ». La SRP du Niger devrait traduire cet objectif du droit d'accès à un habitat décent par des propositions concrètes réalisables aux horizons 2015 et 2020 pour ne pas faire les frais des pratiques en faveur des pays les mieux placés pour consommer les moyens mobilisés, ceux disposant de la meilleure capacité d'absorption des crédits et de la meilleure frappe de plaidoyer, ce qui est loin d'être le cas du Niger ;
- Qu'en 2010, à travers le Programme Hydraulique Nationale « Eau et développement durable » nous aurons atteint 100% de couverture en eau et assainissement ;
- D'autres décisions plus qualitatives et sans horizons précis ont été adoptées par le Sommet du Millénaire et que la SRP du Niger devrait prendre en compte et traduites en actions concrètes dans les analyses de stratégie et de politique et dans les propositions de programmes et de projets ainsi que dans les plaidoyers concernés ;
- La promotion de l'égalité des sexes en tant que conditions d'un développement durable ;
- L'encouragement à l'implantation et au développement des industries pharmaceutiques pour rendre disponibles les médicaments essentiels ;
- L'établissement de partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour la promotion du développement et de la lutte contre la pauvreté ;
- Et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication conformément aux recommandations de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'ONU de 2000.

Ces cinq premières parties constituent un bilan global qui présente un diagnostic du contexte physique, social, économique, politique et institutionnel du Niger tenant compte des développements les plus récents, contexte dans lequel évoluent les activités des Agences du Système des Nations Unies.